

DOCUMENT

Une chasse au loup-cervier en 1742

Loupier

Nous subdélégué à l'intendant d'Auvergne au
 Département d'Auvergne étant informé qu'il y a
 dans plusieurs paroisses de cette Election, certains
 animaux qualifiés de loups cerviers et qui ont une
 dévotion plusieurs personnes, ordonnons aux Consuls et
 habitants de la paroisse de Loupierre de se joindre à la
 paroisse de St Martin Cantal qui a le même ordre
 pour faire une chasse générale de ces animaux pendant trois
 jours consécutifs à commencer dimanche vingt et trois du
 présent et à continuer le lundi et mardi suivants à peine
 contre chaque refusant d'être condamné en l'aurant
 de vingt cinq livres et ce conformément aux ordres de
 l'intendant portés par sa lettre du quatorze
 du présent. Enjoignons aux Consuls de la paroisse
 de Loupierre de tenir la main à l'exécution de la présente
 ordonnance et de nous indiquer les refusants à peine de
 une année contre eux; il sera conformément à la
 lettre accordée par nous signée l'intendant à celui
 qui tuera quelque un de ces animaux; lequel nous en portera
 la tête, une bonne gratification sera faite. Le
 19 7bre 1742

[Signature]

Une belle écriture régulière et parfaitement lisible couvre une page cotée 125_J_24-3 aux Archives Départementales du Cantal et datée du 19 septembre 1742. Le texte est signé de

Jacques-Antoine de Vigier, subdélégué en poste à cette date à Mauriac. Rappelons qu'un subdélégué occupe, à cette époque, un échelon intermédiaire de la complexe organisation administrative du royaume. Représentant de l'Intendant d'Auvergne qui résidait à Riom, il était en quelque sorte un relais local du pouvoir royal, chargé de l'administration, de la justice et des finances dans sa circonscription, ici l'« élection » de Mauriac. Son rôle était donc crucial pour l'application des décisions royales et le maintien de l'ordre public au niveau local. Mais il était aussi le relais des doléances portées par les habitants, le plus souvent des demandes de diminution des impôts royaux à la suite de calamités naturelles. De Vigier a occupé cette charge de 1727 à sa mort en 1746³⁸ et c'est son fils aîné Gabriel-Barthélémy³⁹ qui a aménagé la maison familiale connue aujourd'hui comme l'hôtel d'Orcet, siège de la sous-préfecture à Mauriac, comme un juste retour des choses si l'on considère que les rôles de subdélégué et de sous-préfet sont finalement assez voisins.

Dans ce document, l'information remontée au subdélégué est la présence d'animaux ayant « dévoré plusieurs personnes ». Suivant une ordonnance de l'intendant reçue le quatorze précédent, il donne donc l'ordre aux consuls (représentants élus des habitants) de la paroisse de Loupiac, ainsi qu'aux habitants du village, de se joindre à ceux de Saint-Martin-Cantalès, situé en face, de l'autre côté de la Maronne « pour faire une chasse générale ... pendant trois jours » à partir du dimanche suivant. Les habitants ne peuvent se soustraire à cet ordre sous peine d'une amende de 25 livres, ce qui n'est pas une petite somme. Et comme pour tout ce qui est de leur responsabilité, les consuls répondent personnellement de la bonne exécution de l'ordonnance et subiront la même amende s'ils ne dénoncent pas les récalcitrants. Mais, comme c'est l'usage, une « bonne gratification » est offerte pour chaque bête tuée, ce qui incitait fortement les populations à participer à la chasse. Ce genre d'opérations de chasse était couramment organisé contre les loups. Ainsi, si elle n'est pas précisée dans le texte, on peut penser que la méthode utilisée soit la battue comme c'est fréquent contre le carnivore si redouté. Un grand nombre de villageois se rassemblent et forment un large cercle en progressant dans une zone boisée ou un terrain découvert. Ils font du bruit pour effrayer les animaux et les rabattre vers un endroit où des chasseurs armés les attendent. Or à cette époque, le nombre de familles est estimé à cent trente feux à Saint-Martin-Cantalès et soixante feux à Loupiac⁴⁰. Même en



Vallée de la Maronne au niveau de Loupiac/St Martin-Cantalès

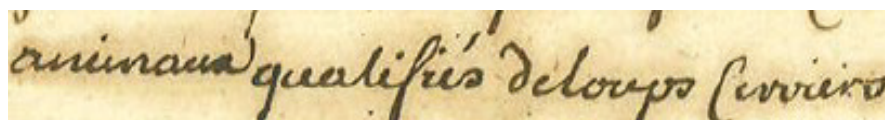
³⁸ Liste des intendants et subdélégués : ADC <https://archives.cantal.fr/image/2777466/243011?download=1&force-inline>

³⁹ https://www.lamontagne.fr/mauriac-15200/actualites/en-plein-cur-de-la-cite-l-hotel-d-orcet-est-devenu-sous-prefecture_11844441/

⁴⁰ Paroisses et Communes de France - Cantal - Edition CNRS 1991

tenant compte que certains « feux » étaient dirigés par une veuve ou une femme dont le mari est parti « faire son commerce » en Espagne ou ailleurs, on peut penser qu'il y avait plusieurs dizaines d'hommes disponibles pour l'opération.

Mais quels étaient les animaux objets de cette chasse ? Le texte l'indique clairement :



Il ne s'agit donc pas de loups communs mais de loups-cerviers c'est-à-dire de lynx. En effet, comme nous l'avons oublié, le lynx boréal ou lynx d'Europe ou encore plus simplement lynx était autrefois présent dans une grande partie de l'Europe, y compris en France, où il occupait divers habitats essentiellement forestiers. Cet habitat correspond bien aux flancs abrupts de la vallée de la Maronne qui n'ont jamais pu être défrichés pour un usage agricole ainsi que le montre la carte de Cassini (voir supra). Autre indice, le toponyme de « La Borderie », déformé sur la carte en « La Baudie », était utilisé pour désigner l'extrémité des zones défrichées.

Ce félin d'une taille moyenne, environ la moitié de celle d'un loup, est reconnaissable à sa queue courte et ses oreilles qui se terminent par un pinceau de poils. Il est particulièrement adapté au déplacement dans la neige : les longues pattes permettent de se dégager plus facilement d'un épais manteau neigeux et les pieds très larges agissent comme des raquettes afin de ne pas s'enfoncer dans la neige. Les conditions locales lui étaient donc favorables.

Le lynx⁴¹ s'attaque de préférence aux lapins, lièvres ou autres petits rongeurs mais aussi



aux petits ongulés comme le chevreuil, le chamois ou les jeunes cerfs (le nom de loup-cervier vient du latin *Lupus cervarius* qui signifie littéralement « loup qui chasse les cerfs »). Cela a un impact sur les jeunes pousses mangées par les chevreuils et garantit un meilleur équilibre des écosystèmes. Les renards sont aussi à son menu. Les lynx sont très peu vecteurs de la rage et peuvent diminuer les populations de renards qui, eux, sont très sensibles à cette maladie. Par contre le lynx attaque rarement l'homme, pas même lorsque celui-ci s'approche de sa progéniture. Il est donc très improbable que des loups-cerviers aient

« dévoré plusieurs personnes ». D'autant plus que l'animal est solitaire sauf pendant les quelques jours de la parade amoureuse. De plus il chasse essentiellement au crépuscule ou au lever du soleil, profitant de sa vue perçante si renommée. Cette extrême discrétion explique que les connaissances sur l'animal ont longtemps été quasi inexistantes. Les écrits à propos du lynx restent empreints de légendes jusqu'au XXe siècle et des recherches sérieuses

⁴¹ <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-especes/lynx-boreal-lynx-lynx>

ne sont entreprises qu'à partir des années 1980 ! Cette méconnaissance explique que le lynx est considéré comme féroce et sanguinaire, en particulier à l'époque du texte. Mais ce n'est pas tout. Lorsque les populations de ses proies habituelles diminuent, le lynx peut aussi s'en prendre au bétail, en particulier aux moutons qui étaient alors le principal élevage dans la région. Des attaques ont ainsi pu se produire à l'été 1742, justifiant des plaintes auprès de l'Intendant avec la décision que l'on sait. Cet épisode montre que la pression sur les populations de lynx s'est intensifiée au XVIIIe siècle. La chasse, combinée à la réduction des forêts et à la diminution de ses proies naturelles, a contribué à réduire son aire de répartition jusqu'à une disparition quasi-totale de la France. Aujourd'hui le lynx est protégé et des programmes de réintroduction sont en cours un peu partout dans le monde. De nos jours le lynx est présent dans plusieurs massifs montagneux français : le Jura, les Vosges, les Alpes et les Pyrénées. Sa population reste cependant fragile et soumise à diverses menaces, telles que les collisions routières, le braconnage et la fragmentation de son habitat. Pratiquement sans prédateur naturel à part l'ours et le loup, le lynx n'a qu'un prédateur quasi unique : l'Homme⁴².



Planche Lynx par Jacques de Sève gravée par
Baron Histoire naturelle de Buffon

François-Xavier Coq

⁴² <https://www.mnhn.fr/fr/le-lynx-boreal-en-france-une-presence-discrete>